

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

Séance du 03 avril 2008

COMPTE RENDU SUCCINCT

AFFAIRE N° 1	Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) du personnel communal	Rapporteur : Mr le maire
----------------------------	---	---

Après vérification, il est confirmé que le maire est membre de droit du conseil d'administration du C.O.S.. Pour les autres membres du conseil municipal, le conseil municipal a élu les délégués suivants :

Titulaires :

- Mr Christian BERTHIER
- Mme Claire PRIEUX
- Mme Liliane BERTHELIER
- Mr Atif KHALID

Suppléants :

- Mr Justin MAUBERT
- Mme Yolande VALS
- Mme Eulalie LAMA
- Mme Corinne PILTE

AFFAIRE N° 2	Election des représentants du conseil municipal au conseil de concertation du foyer AFTAM	Rapporteur : Mr le maire
----------------------------	--	---

Ce conseil de concertation a pour but d'émettre des avis et propositions sur le fonctionnement de l'établissement.

La Commune d'implantation y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les conseillers municipaux suivants ont été élus :

Titulaire :

Mme Christine LANDER

Suppléant :

Mme Catherine BENALI

AFFAIRE N° 3	Election des représentants du conseil municipal à la commission d'évaluation des transferts de charge siégeant à l'agglomération	Rapporteur : Mr le maire
----------------------------	---	---

Lorsqu'une Commune transfère à l'agglomération un équipement ou une mission, en contrepartie, l'attribution de compensation versée par l'agglomération est diminuée d'autant. La commission a pour fonction d'évaluer les charges et donc la déduction en résultant. La Commune y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les conseillers municipaux ont été élus :

Titulaire :

M. Franck DEMAUMONT

Suppléant :

M. Eric PEPIN

AFFAIRE N° 4	Commission consultative des services publics locaux : fixation du nombre des membres et élection des représentants du conseil municipal et des associations	Rapporteur : Mr le maire
----------------------------	--	---

La commission consultative des services publics locaux, rendue obligatoire par la loi du 27 février 2002 étudie les rapports relatifs aux délégations de service public (eau potable, assainissement, électricité, gaz, ordures ménagères, etc) et donne un avis.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 9 le nombre de membres (6 conseillers municipaux et 3 représentants des associations d'usagers) et d'élire les représentants suivants parmi les conseillers municipaux :

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| - M. Eric PEPIN | - Mme Marie-Madeleine HEUGUES |
| - M. Christophe RAMBAUD | - Mme Catherine BENALI |
| - Mme Sylviane MASSOULINE | - M. Aurélien BOULAY |

Les représentants des associations seront désignés lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

AFFAIRE N° 5	Election d'un représentant du conseil municipal au syndicat mixte agence de gestion et de développement informatique (AGEDI)	Rapporteur : Mr le maire
----------------------------	---	---

Par délibération du 20 février 2007, la Commune a adhéré au syndicat mixte AGEDI concernant le développement d'applications informatiques propres aux collectivités territoriales. A ce titre, la Ville dispose d'un délégué du conseil municipal qui peut être un conseiller municipal ou un citoyen de la commune inscrit sur la liste électorale. Le conseil municipal a désigné M. Ferhat DOGANER.

AFFAIRE N° 6	Election d'un représentant du conseil municipal auprès du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)	Rapporteur Mr le maire
----------------------------	--	---

L'ONAC intervient pour des initiatives de mémoire et les dossiers individuels des anciens combattants. Depuis 2005, les communes de plus de 5 000 habitants sont sollicitées pour désigner un représentant. Le conseil municipal a décidé de désigner Monsieur Bernard LEPAGE.

AFFAIRE N° 7	Election du correspondant défense de la Commune	Rapporteur Mr le maire
----------------------------	--	---

Suite à la réforme du service militaire qui a mis fin à la conscription, et qui a institué la journée civique pour les jeunes, le Ministère de la Défense a souhaité tisser des liens entre l'armée et les citoyens. Pour cela il est demandé aux communes les plus importantes de désigner un élu en qualité de correspondant défense. Le conseil municipal a décidé de désigner Monsieur Bernard LEPAGE.

AFFAIRE N° 8	Election des représentants du conseil municipal au groupe de travail intercommunal sur la publicité	Rapporteur Mr le maire
----------------------------	--	---

Par délibération du 29 juin 2006, le Conseil Municipal a demandé au Préfet de créer un groupe de travail sur la publicité pour les communes d'Amilly, Châlette, Montargis et Villemandeur.

Chaque commune est représentée par son maire délégué titulaire et par un délégué suppléant. Le Conseil Municipal a décidé de désigner Monsieur Eric PEPIN comme délégué suppléant.

AFFAIRE N° 9	Election du représentant de la Commune auprès de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence de la Poste	Rapporteur Mr le maire
----------------------------	--	---

Le bureau de Poste de Vésines a été installé récemment dans ses nouveaux locaux. Le local aménagé dont la Poste dispose est propriété de la commune et fait partie de la résidence de la Poste. En sa qualité de copropriétaire, la Ville siège à l'assemblée générale. le Conseil Municipal a décidé de désigner Monsieur Justin MAUBERT comme représentant de la Ville auprès du syndicat des copropriétaires.

AFFAIRE N° 10	Modification des statuts de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing : avis du conseil municipal	Rapporteur Mr le maire
-----------------------------	--	---

Par arrêté du 22 Juillet 2004, le Préfet a modifié les statuts de l'agglomération montargoise. La commune de Châlette avait émis un avis défavorable sur le nombre de délégués et les critères de répartition des sièges. Elle a saisi le tribunal administratif d'Orléans, lequel a, par un jugement du 29 octobre 2007, annulé partiellement l'arrêté préfectoral.

Par une délibération du 21 janvier 2008 (document joint) la communauté d'agglomération a fixé à nouveau le nombre de membres du conseil (sans changement) et le critère de répartition des sièges. Les élus châlettois de l'agglomération ont voté contre cette délibération.

Considérant que la nouvelle proposition de l'agglomération ne tient pas vraiment compte de la population des communes pour le nombre de sièges au sein de la communauté, le conseil municipal a, de nouveau, émis un avis défavorable.

AFFAIRE N° 11	Transfert de charges dans le cadre de l'ouverture de la médiathèque communautaire de Montargis : Avis du conseil municipal	Rapporteur Mr le maire
-----------------------------	---	---

Lorsqu'une commune transfère un équipement à la communauté d'agglomération, la commission d'évaluation des transferts de charges étudie le dossier et fixe le montant des charges que la commune ne supportera plus et en contre-partie la diminution de l'allocation compensatrice qui lui est versée chaque année par l'agglomération.

Le personnel de la bibliothèque de Montargis va ainsi être transféré à la médiathèque de l'agglomération montargoise avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Le Conseil Municipal a donné son accord sur le montant de 356 065,03 € retenu par la commission et par le conseil communautaire.

AFFAIRE N° 12	Budget primitif 2008 (budget principal)	Rapporteur : Mr le maire
------------------------------------	--	---

Le Conseil Municipal a adopté le budget 2008 équilibré :

- en fonctionnement à 16 009 300 € (+ 2,01 % sur 2007)
- en investissement à 3 744 600 €(+ 3,56 % sur 2007)

Ce budget est caractérisé par :

- un autofinancement net de 1 396 320 €
- un emprunt de 500 000 €

Les principaux investissements sont les suivants :

- école Pierre Perret et annexes 667 200 €
- extension du « Hangar » 530 000 €
- achat d'une balayeuse 118 000 €
- réfection de l'allée Louise Michel 112 000 €

Les documents budgétaires sont disponibles auprès de la direction générale des services.

AFFAIRE N° 13	Vote des taux d'imposition pour 2008	Rapporteur : Mr le maire
------------------------------------	---	---

Pour équilibrer le budget primitif, il est indispensable de fixer les taux des trois taxes directes locales pour 2008.

Sachant que les rentrées fiscales nécessaires sont de 5 968 174 euros, et, que les allocations compensatrices s'élèvent à 484 233 euros, le produit fiscal doit être de 5 483 941 euros.

Comme indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Pour 2008, les taux d'imposition fixés sont donc :

- Taxe d'habitation : 21,09
- Foncier bâti : 29,95
- Foncier non bâti : 68,07

AFFAIRE N° 14	Récapitulation des marchés 2007 (information)	Rapporteur : Mr le maire
-----------------------------	--	---

Le maire a remis à chaque conseiller municipal le récapitulatif de tous les marchés publics soldés en 2007 ou en cours d'exécution.

AFFAIRE N° 15	Approbation du compte de gestion 2007 du budget annexe de l'eau	Rapporteur : Mr le maire
-----------------------------	--	---

Le compte de gestion 2007 du budget annexe de l'eau préparé par le receveur municipal est rigoureusement identique au compte administratif établi par le Maire. Le conseil municipal a donc décidé de l'approuver.

AFFAIRE N° 16	Approbation du compte administratif 2007 du budget annexe de l'eau	Rapporteur : Mr le maire
-----------------------------	---	---

Les résultats de clôture du compte administratif 2007 du budget annexe de l'eau sont les suivants :

- Section d'investissement excédent de 86 790,34 €
- Section de fonctionnement excédent de 15 702,49 €

Ces résultats ont été approuvés par le conseil municipal.

AFFAIRE N° 17	Budget annexe de l'eau : affectation du résultat 2007	Rapporteur : Mr le maire
-----------------------------	--	---

Le compte administratif 2007 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 15 072,49 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, le conseil municipal l'a affecté en totalité en réserves à la section d'investissement.

AFFAIRE N° 18	Budget primitif 2008 (budget annexe de l'eau)	Rapporteur : Mr le maire
------------------------------------	--	---

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2008 de l'eau sur les bases suivantes :

- section d'investissement : 161 600 €
- section de fonctionnement : 45 000 €.

AFFAIRE N° 19	Approbation du compte de gestion 2007 du budget annexe du lotissement communal « le Clos de Champtaloup »	Rapporteur : Mr le maire
------------------------------------	--	---

Le compte de gestion 2007 du budget annexe du lotissement communal préparé par le receveur municipal est rigoureusement identique au compte administratif établi par le Maire.

Le conseil municipal a adopté le compte de gestion dont le résultat est le suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 402 €

AFFAIRE N° 20	Approbation du compte administratif 2007 du budget annexe du lotissement communal « le Clos de Champtaloup »	Rapporteur : Mr le maire
------------------------------------	---	---

Le conseil municipal a adopté le compte administratif du maire dont les résultats sont les suivants :

- Section d'investissement 0 €
- Section de fonctionnement excédent de 402 €

AFFAIRE N° 21	Budget annexe du lotissement communal « le Clos de Champtaloup » affectation du résultat 2007	Rapporteur : Mr le maire
-----------------------------	--	---

Le compte administratif 2007 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 402 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, le conseil municipal a décidé d'affecter en totalité en report à la section de fonctionnement.

AFFAIRE N° 22	Budget primitif 2008 du lotissement communal « le Clos de Champtaloup »	Rapporteur : Mr le maire
-----------------------------	--	---

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2008 du budget annexe du lotissement sur la base suivante :

- section d'investissement : 192 341 €
- section de fonctionnement à la somme : 192 580 €

AFFAIRE N° 23	Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) en 2007 - (COMMUNICATION)	Rapporteur : Mr le maire
-----------------------------	--	---

En vertu de l'article 8 de la loi 91-429 du 13 mai 1991 instituant la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.), le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport sur son utilisation.

Pour 2007, cette dernière d'un montant de 690 737 euros a participé au développement des services rendus à la population notamment pour l'aide sociale, les bourses scolaires communales, les actions en faveur des jeunes, l'animation culturelle et la construction de l'école Pierre Perret.

AFFAIRE N° 24	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt PALBI relatif à la réhabilitation de 60 logements collectifs résidence Malraux rue André Gide	Rapporteur : Mr le maire
------------------------------------	--	---

Le conseil municipal a décidé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 1 031 200 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PALBI (Prêt Palulos Bonifié Inflation) destiné à la réhabilitation de 60 logements collectifs résidence Malraux rue André GIDE.

- Taux d'intérêt révisable : 4,01 %
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux de progressivité des annuités : 0,5 %
- Echéances semestrielles.

Il est précisé que cette garantie annule et remplace celle accordée par le conseil municipal le 14 janvier 2008 : HAMOVAL va contracter un nouveau prêt plus avantageux que le précédent ramenant ainsi les intérêts de 537 622 € à 482 482 €.

AFFAIRE N° 25	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt PALBI relatif à la réhabilitation de 66 logements rue Berthelot - Becquerel - Curie et Regnault	Rapporteur : Mr le maire
------------------------------------	--	---

Le conseil municipal a décidé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 1 126 078 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PALBI (Prêt Palulos Bonifié Inflation) destiné à la réhabilitation de 66 logements individuels rues Berthelot - Becquerel - Curie et Régnauld.

- Taux d'intérêt révisable : 4,01 %
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux de progressivité des annuités : 0,5 %
- Echéances semestrielles.

Il est précisé que cette garantie annule et remplace celle accordée lors du conseil municipal du 14 janvier 2008 : HAMOVAL va contracter un nouveau prêt plus avantageux que le précédent ramenant ainsi les intérêts de 587 086 € à 526 873 €.

AFFAIRE N° 26	Marché de transport – avenant de transfert de la société des Cars de l’Ouanne vers la société GATINEO	Rapporteur Mr le maire
-----------------------------	--	---

Pour le transport des enfants de écoles et des centres de loisirs, la Ville a passé un marché avec la société des Cars de l’Ouanne. Celle-ci a été absorbée par la société GATINEO. Le conseil municipal a donné son accord pour transférer le contrat en cours d’exécution vers cette nouvelle société.

AFFAIRE N° 27	Convention avec l’association sportive « le Guidon Châlettois »	Rapporteur Mr RAMBAUD
-----------------------------	--	--

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux collectivités territoriales, qui versent une subvention de plus de 23 000 € à une association, de passer une convention avec celle-ci pour préciser l’usage de la subvention et le contrôle que peut effectuer la collectivité.

Pour 2008, le Conseil Municipal a prévu de verser une subvention de 36 500 € au Guidon Châlettois et a donc décidé de passer une convention avec cette association.

AFFAIRE N° 28	Convention avec l’association sportive « l’Union Sportive de Châlette »	Rapporteur Mr RAMBAUD
-----------------------------	--	--

Le Code Général des Collectivités territoriales fait obligation aux collectivités territoriales, qui versent une subvention de plus de 23 000 € à une association de passer une convention avec celle-ci pour préciser l’usage de la subvention et le contrôle que peut effectuer la collectivité.

Pour 2008, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 33 250 € à l’Union Sportive de Châlette. Il est donc proposé de passer une convention avec cette association.

AFFAIRE N° 29	Récompense des sportifs par un bon d'achat lors des « trophées des sports » : fixation des montants	Rapporteur Mr RAMBAUD
-----------------------------	--	--

Chaque année, la Ville met à l'honneur ses sportifs et dirigeants sportifs les plus méritants lors d'une remise des récompenses appelée « les trophées du sport ». Pour les récompenser, le Conseil Municipal a décidé de leur attribuer un bon d'achat dont le montant est le suivant :

- 25,00 € par catégorie de trophée
- 50,00 € pour le 1^{er} prix (le trophée des trophées).

AFFAIRE N° 30	Fixation du prix de vente du livre « les filles d'Alice » de Emile CHALOPIN	Rapporteur Mr RAMBAUD
-----------------------------	--	--

Le Conseil Municipal a décidé que le service tourisme serait chargé de vendre le livre « Les filles d'Alice » d'Emile CHALOPIN, notamment à la Maison de la Nature et de l'Eau.

Il en a fixé le prix à 18 €.

AFFAIRE N° 31	Convention avec Loisirs Accueil Loiret pour la promotion du bateau « Ville de Châlette »	Rapporteur Mr RAMBAUD
-----------------------------	---	--

Loisirs Accueil Loiret est un organisme chargé de promouvoir le département. Cette structure possède aussi une centrale de réservation.

Le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention permettant à Loisirs Accueil Loiret la réservation de croisières à bord du « Ville de Châlette ».

AFFAIRE N° 32	Approbation du compte d'exploitation 2007 de la piscine municipale Auguste DELAUNE	Rapporteur : Mr RAMBAUD
-----------------------------	---	--

Le conseil municipal a adopté :

Le compte d'exploitation de l'exercice 2007 de la piscine qui présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses	374 839 €
- Frais de personnel	201 199 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville	279 674 €
- Nombre de jours d'ouverture	286 jours
- Prix de revient moyen d'une journée	1 310,63 €
soit une augmentation de 237,84 € par rapport à 2006	
- Montant des recettes encaissées	95 165 €
soit une diminution de 9 331 € par rapport à 2006	

AFFAIRE N° 33	Avenant n°9 à la convention passée avec la SEMCHAR pour la commercialisation du lotissement « le Solin »	Rapporteur Mr PEPIN
-----------------------------	---	--------------------------------------

Par convention du 4 mars 1988, la Ville a conclu avec la SEMCHAR une convention concédant à cette dernière l'aménagement et la commercialisation du lotissement industriel et commercial du Solin.

Cette convention, conclue initialement pour une durée de deux ans fait l'objet de 8 avenants dont le dernier est arrivé à terme.

Le conseil municipal a décidé de prendre un 9^{ème} avenant afin de prolonger de 2 ans la convention dans l'attente du transfert des terrains à l'agglomération.

AFFAIRE N° 34	Dépôt d'une demande de permis de construire pour la création d'un plateau sportif sur le quartier Kennedy - Château Blanc	Rapporteur Mr PEPIN
-----------------------------	--	--------------------------------------

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire Pierre Perret, la Commune souhaite compléter l'ensemble des services présents sur ce quartier par la création d'un plateau d'EPS couvert. Pour ce faire, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un permis de construire.

AFFAIRE N° 35	Dépôt d'une demande de permis de construire pour l'extension de la salle culturelle « le Hangar »	Rapporteur Mr PEPIN
-----------------------------	--	--------------------------------------

Afin d'améliorer l'accueil et le fonctionnement de la salle culturelle « le hangar », il est envisagé de procéder à une extension du bâtiment actuel.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire.

AFFAIRE N° 36	Cession à l'agglomération montargoise d'une parcelle sur le quartier Kennedy-Château Blanc	Rapporteur Mr PEPIN
-----------------------------	---	--------------------------------------

Dans le cadre du projet « le plateau » avec l'ANRU, une partie de la reconstitution de l'offre locative s'effectue sur la Commune, avec la création par l'OPAC de 40 logements et maisons, rue Saint Just, sur une parcelle propriété de l'agglomération montargoise. Une parcelle de 90 m² (BC 352), propriété communale, étant incluse dans le périmètre du projet, Le conseil municipal a décidé de la céder à l'agglomération montargoise au prix de 5 €/m².

AFFAIRE N° 37	Acquisition par la Ville de diverses propriétés de la SEMCHAR dans le quartier Kennedy-Château Blanc	Rapporteur Mr PEPIN
-----------------------------	---	--------------------------------------

En tant qu'aménageur de certains îlots de la ZAC du Château Blanc, la SEMCHAR est aujourd'hui propriétaire des terrains d'emprise de voirie d'intérêt public. Le conseil municipal a décidé d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique, afin de les incorporer au domaine public communal.

AFFAIRE N° 38	Acquisition de la propriété BALLAN rue Hélène BOUCHER	Rapporteur Mr PEPIN
-----------------------------	--	--------------------------------------

La Ville a inscrit en emplacement réservé au POS deux parcelles pour la réalisation d'une voie entre la rue de la Ronce et la rue Hélène Boucher. Madame BALLAN, propriétaire de la parcelle cadastrée AB 269, d'une superficie de 715 m², concernée par cette servitude, a accepté de la céder à la Commune au prix de 8 €/m². Le conseil municipal a décidé d'acquérir cette parcelle aux conditions indiquées.

AFFAIRE N° 39	Acquisition auprès de HAMOVAL du terrain d'assiette de la rue de la Demi-Lune	Rapporteur Mr PEPIN
-----------------------------	--	--------------------------------------

Dans le cadre de la construction de 30 maisons individuelles locatives entre la rue Condorcet et l'avenue du Général Leclerc, la société HAMOVAL a créé une voie de desserte interne au projet dénommée « rue de la demi-lune ». Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le terrain d'emprise de la voirie, cadastré AN 179p, d'une superficie de 1 512 m², à l'euro symbolique.

AFFAIRE N° 40	Contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux France - Bilan 2007 du fonds d'intervention pour la suppression des branchements au plomb	Rapporteur Mr PEPIN
-----------------------------	---	--------------------------------------

La Commune a actualisé le contrat d'affermage de l'eau potable en 2006 et, à cette occasion, a obtenu la création d'un fonds d'intervention pour la suppression des branchements au plomb. Ce fonds doit faire l'objet d'un bilan annuel.

Le Conseil Municipal a approuvé le bilan 2007 de ce fonds : suppression de 116 branchements au plomb pour un montant de 178 199,59 € H.T..

AFFAIRE N° 41	Marché d'exploitation des équipements thermiques avec la société I.I.T. : avenant n°10 au lot n°1 chauffage des bâtiments communaux	Rapporteur Mr PEPIN
-----------------------------	--	--------------------------------------

La société Inter Industries Thermique domiciliée à Nemours gère depuis 2003 les installations de chauffage de la plupart des bâtiments communaux. Suite aux travaux sur la chaudière et l'isolation du gymnase Joliot Curie, le conseil municipal a autorisé le maire à signer un avenant n°10 au contrat de chauffage pour tenir compte de cette évolution, sur les bases suivantes :

- poste P1 (combustible) : 8 425,36 € TTC
- poste P2 (petit entretien) : 3 139,50 € TTC
- poste P3 (grosses réparation) : 2 786,68 € TTC

AFFAIRE N° 42	Réalisation d'un chantier d'insertion pour l'aménagement de l'ancienne poste de Vésines : demande d'agrément et de financement auprès de la D.D.T.E.	Rapporteur Mme GAUDET
-----------------------------	---	--

Le Conseil Municipal a décidé d'aménager les locaux de l'ancienne Poste de Vésines, propriété communale, en vue de réaliser des salles à usage du service enfance-jeunesse et d'associations. Pour cela, le service municipal enfance-jeunesse a monté un projet de chantier d'insertion pour que 12 jeunes chalettois réalisent une partie des travaux de bâtiment durant 6 mois encadrés par un professionnel disposant des qualifications techniques requises et suivis par un encadrement social.

Ce chantier débiterait le 1^{er} septembre 2008 pour s'achever le 28 février 2009.

Pour réaliser celui-ci, le conseil municipal demande l'agrément de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et sollicite de sa part l'aide au chantier et l'aide à l'accompagnement.

AFFAIRE N° 43	Fixation des tarifs des formations BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) organisées par la Commune	Rapporteur Mme GAUDET
-----------------------------	--	--

La Commune organise chaque année des formations au profit d'une trentaine de jeunes de l'agglomération.

Le conseil municipal a fixé les tarifs suivants

- 150 € pour un jeune chalettois

- 200 € pour un jeune hors commune.

En contre-partie de ces tarifs particulièrement bas, il sera demandé aux jeunes de travailler 7 jours comme animateurs bénévoles dans les services de la Commune.

Par ailleurs, il a décidé d'attribuer la gratuité pour les animateurs permanents qui interviennent pour la Ville dès lors qu'ils effectuent plus de 10 heures par semaine.

AFFAIRE N° 44	Approbation du compte d'exploitation 2007 du relais assistantes maternelles (RAM)	Rapporteur : Mme GAUDET
--------------------------------	--	--

Le conseil municipal a approuvé le compte d'exploitation de l'exercice 2007 du RAM qui présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses	44 638 €
- Frais de personnel	28 125 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville	26 696 €
- Recettes encaissées	11 874 €

Le RAM est éligible à deux aides de la CAF :

- La prestation de service de 40 % des dépenses plafonnées à 45 759 €
- Le contrat enfance qui finance 64 % de la subvention de fonctionnement de la Ville (non comptabilisé dans les recettes 2007).

AFFAIRE N° 45	Approbation du compte d'exploitation 2007 de la crèche municipale Danièle CASANOVA	Rapporteur : Mme GAUDET
--------------------------------	---	--

Le conseil municipal a approuvé le compte d'exploitation de l'exercice 2007 de la crèche qui présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses	457 170 €
- Frais de personnel	385 425 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville	180 139 €
- Nombre de journées payées	6 305 jours
- Prix de revient moyen d'une journée	72,51 €
soit une augmentation de 15,91 € par rapport à 2006	
- Participation moyenne des familles	12,44 €
soit une augmentation de 1,70 € par rapport à 2006	
- Prix plafond de la CAF par jour	37,60 €

AFFAIRE N° 46	Approbation du compte d'exploitation 2007 des centres de loisirs municipaux	Rapporteur : Mme GAUDET
------------------------------------	--	--

Le conseil municipal a approuvé le compte d'exploitation de l'exercice 2007 des centres de loisirs qui présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses	664 686 €
- Frais de personnel	490 087 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville	469 826 €
- Nombre de journées de présence des enfants	16 311 jours
- Prix de revient moyen d'une journée	40,75 €
soit une diminution de 3,01 € par rapport à 2006 : cette baisse est liée à la progression du nombre de jours de présence + 734 jours).	
- Participation moyenne des familles	5,66 €
(montant supérieur de 0,94 € par rapport à 2006)	
- Prix plafond de la CAF par jour	3,36 €

Les recettes encaissées ne tiennent pas compte de la prestation de service CAF versée au titre du contrat enfance 2006 pour un montant de 14 904,08 €.

AFFAIRE N° 47	Approbation du compte d'exploitation 2007 du club ados	Rapporteur : Mme GAUDET
------------------------------------	---	--

Le conseil municipal a approuvé le compte d'exploitation de l'exercice 2007 du club ados qui présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses	118 066 €
- Frais de personnel	57 762 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville	97 584 €
- Nombre de journées enfants	1 270
- Prix de revient par journée	92,97 €
- Prix plafond de la CAF par jour	3,36 €

AFFAIRE N° 48	Contrat régional de saison culturelle 2008 – signature d’une convention avec la Région Centre MODIFICATION	Rapporteur Mme PILTE
------------------------------------	---	---------------------------------------

Par délibération du 18 décembre 2007, le conseil municipal a demandé au Conseil Régional du Centre une aide pour la saison culturelle 2008 menée par le service culturel pour un montant de 32 432,63 € sur la base des éléments connus en novembre 2007.

Toutefois, en réalité le montant de la prestation artistique s’élève à 108 389,39 € T.T.C et peut faire l’objet d’une subvention au taux de 60 % plafonnée à 60 000 €.

Le conseil municipal a donc décidé de solliciter l’aide de la Région à hauteur de 60 000 €.

AFFAIRE N° 49	Approbation du compte d’exploitation 2007 du foyer Paul Marlin	Rapporteur : Madame BERTHELIER
------------------------------------	---	---

Le conseil municipal a approuvé le compte d’exploitation de l’exercice 2007 du foyer Marlin qui présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses	230 878 €
- Frais de personnel	140 588 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville	138 508 €
- Nombre de jours d’ouverture	233 jours
- Prix de revient moyen d’une journée	990,89 €
- Nombre de repas servis	14 726
- Montant des recettes encaissées	89 400 €

AFFAIRE N° 50	Approbation du compte d’exploitation 2007 du foyer Jacques DUCLOS	Rapporteur : Mme BERTHELIER
------------------------------------	--	--

Le conseil municipal a approuvé le compte d’exploitation de l’exercice 2007 du foyer Duclos qui présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses	238 265 €
- Frais de personnel	118 959 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville	171 230 €

- Nombre de jours d'ouverture	224 jours
- Prix de revient moyen d'une journée	1 063,68 €
- Nombre de repas servis	13 056
- Montant des recettes encaissées	66 633 €

AFFAIRE N° 51	Approbation du compte d'exploitation 2007 du portage à domicile	Rapporteur : Mme BERTHELIER
------------------------------------	--	--

Le conseil municipal a approuvé le compte d'exploitation de l'exercice 2007 du portage des repas à domicile qui présente les résultats suivants :

- Montant des dépenses	143 354 €
- Frais de personnel	48 981 €
- Subvention de fonctionnement de la Ville	136 €
- Prix de revient moyen d'un repas livré	7,20 €
- Nombre de repas livrés	19 919
- Montant des recettes encaissées	143 218 €

AFFAIRE N° 52	Convention avec l'association « Comité des Œuvres Sociales » du personnel communal	Rapporteur : Mr le maire
------------------------------------	---	---

Le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal (C.O.S.) est une association loi de 1901 dont l'objet est de gérer les œuvres sociales du personnel communal et, à ce titre, de lui apporter diverses prestations financières à caractère social lui permettant de bénéficier de services et d'activités diverses.

Afin de permettre le financement des activités de cette association, la Commune lui verse une subvention annuelle égale au moins à 1 % de la masse salariale (hors charges patronales) de l'exercice précédent.

Pour l'année 2008, cette subvention s'élève à 57 454 €.

Ainsi, cette subvention est supérieure à 23 000 €, somme au-delà de laquelle, en application des dispositions du décret n°2001-495, il est obligatoire de conclure une convention avec l'association bénéficiaire.

Le Conseil Municipal a décidé de conclure une convention avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal précisant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

AFFAIRE N° 53	Modification du tableau des effectifs du personnel communal	Rapporteur : Mr le maire
-----------------------------	--	---

Point retiré de l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 54	Opposition à la prescription quadriennale pour les cotisations à la caisse de retraite FONPEL	Rapporteur : Mr le maire
-----------------------------	--	---

Les élus qui le souhaitent peuvent cotiser à une caisse de retraite complémentaire réservée aux élus (FONPEL ou CAREL) à raison d'un pourcentage des indemnités perçues. La commune verse alors une cotisation employeur de même niveau.

Les élus qui n'ont pas cotisé ont la possibilité d'adhérer à ces caisses de retraite et de racheter les années antérieures. Mais selon les règles de la comptabilité publique, l'administration ne peut régler que les 4 dernières années. Toutefois, le conseil municipal a décidé de lever la prescription quadriennale afin que les versements puissent être effectués.

AFFAIRE N° 55	Régie municipale du restaurant sur le lac : modification des statuts	Rapporteur : Mr le maire
-----------------------------	---	---

Les statuts de la régie municipale à autonomie financière « RESTAURANT SUR LE LAC » ont été adoptés par délibération du 02 mai 2001.

L'article 3 des statuts relatifs au président et au vice-président prévoit :

« Le conseil d'exploitation élit en son sein, parmi les membres du conseil municipal, un président et un vice-président ».

Le conseil municipal a décidé de remplacer cet alinéa par le suivant :

« Le conseil d'exploitation élit en son sein, un président puis un vice-président. Si le président n'est pas un conseiller municipal, alors le vice-président devra être choisi parmi les délégués titulaires du conseil municipal ».

AFFAIRE N° 56	Conseil d'exploitation du restaurant sur le lac : désignation des personnalités extérieures	Rapporteur : Mr le maire
------------------------------------	--	-------------------------------------

L'article 1 des statuts relatifs à la composition du conseil d'exploitation prévoit la désignation de 4 personnalités extérieures. Le conseil municipal a désigné les personnes suivantes :

- 2 personnalités qualifiées prises au sein du personnel communal en raison de leur compétence : M. Frédéric PAY et M. Michel MARCETEAU
- 2 personnalités extérieures : M. Jean LOUIS et M. Gérard VAILLANT.

AFFAIRE N° 57	Echange de concession au cimetière du bourg au profit de Monsieur PIERRATTE Pierre	Rapporteur : Mr le maire
------------------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a donné son accord pour un échange de concession dans le cimetière du bourg au profit de Mr PIERRATTE Pierre.